Chasse & Covid-19

Pour rappel, **seule la régulation du grand gibier**, à l'affût ou en battue, constitue **un motif d'intérêt général** suffisant pour déroger au couvre-feu. Vous pouvez justifier de votre déplacement en cochant la case 6 de votre attestation dérogatoire « *Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative* ».

Cela n'est valable qu'uniquement pour les chasseurs résidant en Loir-et-Cher.

Dans le cas d'une battue, vous devez également présenter une déclaration sur l'honneur de l'organisateur de la chasse. Vous pouvez retrouver cette déclaration sur notre site internet.

En savoir plus

Annulation Exposition des trophées de Cerf

Suite à l'évolution de l'épidémie de la Covid-19 et conformément aux instructions du gouvernement, la traditionnelle présentation des trophées de Cerfs coiffés prévue du vendredi 19 mars au dimanche 21 mars à la salle des fêtes de Cour-Cheverny **n'aura pas lieu.**

Pour autant, nous maintenons la présentation obligatoire des trophées.

Vous devez présenter vos trophées à Vineuil, au siège de la FDC41, du **lundi 15 mars au mardi 16 mars** et du **mercredi 17 mars au vendredi 19 mars** à la Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne.

A l'issue de la saisie de vos trophées et des prises de mesure, vous pourrez repartir avec ces derniers.

En savoir plus

Formations 2021 : ERRATUM

COUPON D'INSCRIPTION (à retourner à Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 41353 VINEUIL Cedex)			
Nom/Prénom Adresse Mail et téléphone		.... ☎	
Cocher selon vos choix :		Dates prévues en 2021 et durée de la formation	Coût
☐	Chasse à l'arc	1 jour (9h/17h) : **Samedi 05/06/2021** **Lundi 07/06/2021**	10€
☐	Piégeage	COMPLET	10€
☐	Gardes particuliers	2 jours (8h45/18h) : **19 et 20/10/2021**	60€
☐	Venaison	½ jour (9h00/12h30) ou (14h00/17h00) : **Lundi 28/06/2021** **Mardi 05/10/2021**	15€
☐	Corvidés	**Vendredi 19/03/2021**	gratuit
☐	Tir du renard	**Vendredi 04/06/2021**	gratuit
☐	Chasse accompagnée	**Mardi 06/07/2021 et vendredi 27/08/2021**	

En savoir plus

Réunions d'information collecte

Collecte des queues de renards et des becs de corvidés de la saison écoulée 2019/2020 :

5 points de collectes sur deux jours sont mis en place dans le Loir-et-Cher pour pallier l'annulation des réunions de secteurs prévues initialement en automne et hiver 2020 en raison de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19.

- **LUNDI 22 MARS 2021**
  DE 10H à 16H
- **MARDI 23 MARS 2021**
  DE 10H à 16H

En savoir plus

Ika Cerf 2021

Pleins Phares !
Comme chaque mois de mars, la FDC41 organise des IKA Cerf en collaboration avec les propriétaires et gardes particuliers en Sologne. Réalisés à l'aide de véhicules et de phares longue portée, ces indices permettent de calculer un nombre de grands cervidés observés au kilomètre et ainsi ajuster les propositions de plan de chasse si besoin.

➡️ 7 circuits de 20 km en moyenne seront chacun parcourus à quatre reprises.
Un grand merci aux fidèles bénévoles qui pour certains, sont présents depuis près de 20 ans !

Modalités de chasse et de régulation

Étant classées espèces susceptibles d'occasionner des dégâts en Loir-et-Cher, peuvent être détruits sur tout le département **sans autorisation préfectorale** :

- Le pigeon ramier : **du 21 février au 31 mars 2021, uniquement dans les cultures agricoles de production, et à poste fixe matérialisé de la main de l'homme.**

- La corneille noire et le corbeaux freux : **du 1er mars au 31 mars 2021. Le tir dans les nids est interdit. Pour le corbeau freux, le tir peut s'effectuer dans l'enceinte de la corbeautière sans chien ou à poste fixe matérialisé de la main d'homme en dehors.**

- Le ragondin et rat musqué : **Toute l'année**

- L'étourneau sansonnet : **du 1er mars au 31 mars 2021. Le tir dans les nids est interdit. Le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chien, dans les cultures maraichères, les vergers et les vignes ainsi qu'à moins de 250m autour des installations de stockage de l'ensilage.**

Rappel : Le sanglier est chassable jusqu'au **31 mars 2021**. La chasse n'est possible que pour les détenteurs de droit de chasse disposant d'un carnet de prélèvement sanglier.

ATTENTION : Le renard, la martre & la fouine, la bernache du canada, le chien viverrin, le raton laveur & le vison d'Amérique, le pigeon, la corneille noire & le corbeau freux ainsi que l'étourneau sansonnet **peuvent également être détruits sur tout le département avec autorisation préfectorale.**

Plus d'infos sur la liste et les modalités de destruction sur notre site internet !

⚠️ **Télécharger l'autorisation de destruction**

Sondage sur l'utilisation des cartouches

L'Union européenne est en train d'**interdire l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides élargies** d'ici 2 ans avec un objectif à 5 ans d'interdiction totale du plomb. Elle n'a pas mesuré l'impact que cela aurait sur les chasseurs, notamment du fait de l'impossibilité de continuer à utiliser de nombreux fusils.

Aussi la FACE (*Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune sauvage de l'UE*) a lancé un sondage en ligne pour mesurer cet impact sur l'ensemble des chasseurs européens.

Merci d'y répondre et de le partager autour de vous !

➡ https://link.webropolsurveys.com/Participation/Public/922446f2-e080-4b2f-a1c4-bc8f2f7451c5?displayId=Fin2170104&surveyLocale=fr

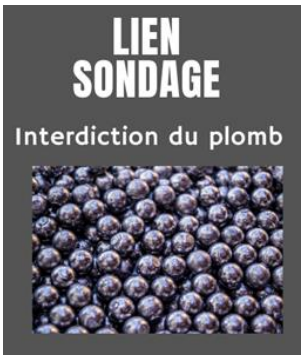

En savoir plus

Dates comptages petit gibier

Il est possible de compter en respectant mesures sanitaires et gestes barrières (port du masque, distanciation physique, nettoyage avec du gel hydroalcoolique) notamment lors des transports en véhicules (4 personnes maximum).

En ce qui concerne les comptages Faisan d'avril, ils sont maintenus dans les conditions habituelles.

Retrouvez les dates de comptages sur notre site internet, **rubrique « Gestion du petit gibier ».**

En savoir plus

Rappel agenda

- ✓ 15/03, 16/03, 17/03, 18/03 et 19/03 : **Présentation obligatoire des trophées de Cerf**
- ✓ 19/03 : **Formation corvidés**
- ✓ 31/03 : **Fermeture de la chasse à courre et de la chasse au sanglier**
- ✓ 21/04 : **Animation « douceur d'un soir », Réserve de Malzoné**
- ✓ 23/04 : **Assemblée générale 2021 dématérialisée**

Retrouvez toute l'actualité de la chasse en Loir-et-Cher sur :

- *Notre site internet* : www.chasseurducentrevaldeloire.fr/fdc41
- *Notre Facebook* : https://www.facebook.com/Chasse41
- *Notre Instagram* : https://www.instagram.com/fdc_41/